DIAL 3289

PARAGUAY - Des Indiens obtiennent la restitution de leurs terres

Gustavo Torres & Paulo López

mercredi 9 juillet 2014, mis en ligne par Dial

Cet article, qui se fait l'écho d'une victoire après une lutte de 23 ans, illustre bien les conséquences néfastes des processus de concentration des terres et d'extractivisme agricole [1] sur la vie des communautés indiennes et paysannes. Texte publié par Noticias Aliadas le 3 juin 2014.

Le Congrès a voté l'expropriation de 14 404 hectares en faveur de la communauté Sawhoyamaxa, du peuple Enxet.

Le 21 mai est une date mémorable dans l'histoire de la lutte de la communauté Sawhoyamaxa du peuple indien Enxet. Ce jour-là, la chambre des députés a approuvé le projet de loi d'expropriation de 14 404 hectares pour restituer à la communauté indienne une partie de leurs terres ancestrales dans la zone connue sous le nom de Loma Porã, dans le Chaco ou Région occidentale. Le projet bénéficiait déjà de l'approbation du Sénat.

Cette décision survient huit ans après une sentence de la Cour inter-américaine des droits humains (Cour IDH), du 29 mars 2006, qui obligeait l'État paraguayen à restituer, dans un délai de trois ans, les terres réclamées par la communauté, qui était occupées par le grand propriétaire terrien allemand, Heribert Roedel. Le jugement a condamné l'État pour violation des droits fondamentaux de la communauté Sawhoyamaxa, qui a vécu plus de deux décennies hors de ses terres ancestrales, usurpées par Roedel, et a ordonné aux autorités de mettre en place des infrastructures routières et des programmes de développement à titre d'indemnisation.

Roedel est arrivé au Paraguay au début de la colonisation du Chaco, pendant la dictature d'Alfredo Stroessner (1954-1989) et a commencé à acheter de grandes superficies de terre, avec les habitants qui y vivaient. En 1991, il mit en demeure la communauté Sawhoyamaxa — ce qui signifie en enxet « lieu où s'achèvent les cocotiers » — d'abandonner les terres car ils empêchaient les travaux de déboisement, destinés à permettre l'élevage intensif. Les Enxet installèrent des campements au bord de la route, seul endroit où ils purent aménager au moins quelques habitations.

« À cette époque nous n'avions même pas d'école », déclare le leader communautaire Heriberto Ayala à Noticias Aliadas. « Maintenant, certains d'entre nous ont au moins terminé l'école primaire. Nous avons un espace physique défini, sur lequel, comme il se doit, est installée l'école.

Peuples originaires

Le jugement de la Cour IDH s'est appuyé sur le droit coutumier, antérieur à toute institution juridique, considérant que les peuples indiens sont là depuis une date antérieure à la fondation de l'État lui-même. Le jugement précise que le Paraguay a violé, entre autres choses, le droit à la vie, à la propriété communautaire et à la personnalité juridique des Indiens.

Ayala évoque également certaines caractéristiques culturelles de sa communauté. « Actuellement, pour ce qui est de la langue, nous parlons le guaraní, notre propre langue, l'enxet sud, et nous comprenons aussi l'espagnol. Nous sommes clairement un peuple du Chaco, et cela nous caractérise en tant que communauté Sawhoyamaxa » précise-t-il.

Il fait remarquer que la communauté a réclamé 14 400 des 61 000 hectares que détient Roedel dans le Chaco. En outre, il indique que ce même propriétaire possède également 31 000 hectares, dans la zone de Naranjito, dans le département central de San Pedro.

« Pour nous, il est clair que ce monsieur vole même ses propres compatriotes dans le négoce de la terre. On sait que son pays d'origine, l'Allemagne, a émis un mandat d'arrêt contre lui, pour escroquerie à l'encontre d'investisseurs allemands. »

Selon Ayala, ce n'est pas la première fois qu'est présentée une loi d'expropriation. Cela avait déjà été le cas en 1997 et en 2009, mais dans les deux cas, la Commission des droits humains du Sénat s'est prononcée contre le respect par l'État paraguayen de la sentence de la Cour IDH.

« Pourquoi les autorités ont-elles attendu que meurent beaucoup de nos frères au cours de cette lutte ? », se demande Ayala. Même dans la période qui a suivi le verdict de la Cour IDH, plusieurs personnes sont mortes de maladies qui pouvaient être soignées ou guéries. Cette situation a été occasionnée par les conditions de vie précaires auxquelles ils doivent faire face, ainsi que par les risques inhérents à la vie sur le bord de la route.

« Nous avons, de manière pacifique, épuisé tous les recours auprès des instances administratives, pour obtenir la restitution de notre terre, mais nous ne pouvions plus, au bout de 23 ans, continuer à attendre. [En mars 2013] nous avons dû cisailler les fils de fer des clôtures et pénétrer sur nos terres. Aujourd'hui, la communauté dispose au moins de plantations pour l'autoconsommation. »

Menaces

Ayala raconte qu'après la réoccupation d'une partie de leur territoire, l'entreprise a engagé des gardes qui rodaient dans les environs, menaçant de capturer les dirigeants et des membres de la communauté.

Il précise que lorsque sera effective l'expropriation, 156 familles vont en bénéficier. « Nous avons même désormais notre propre cimetière, mais nos frères ont été enterrés aussi au bord de la route durant ces 23 années de campement. Depuis que nous sommes retournés sur notre territoire ancestral, nous vivons à nouveau dans le respect de nos rites et de nos coutumes traditionnelles. »

Les signes envoyés par le gouvernement du président Horacio Cartes ne laissent présager aucun changement d'orientation. En effet, les objectifs annoncés d'augmenter la production de soja et de viande confirment que l'option préférentielle du gouvernement sera de continuer à privilégier le modèle extractiviste plutôt que les droits des populations rurales et indiennes. C'est ce qu'illustre, entre autres faits, l'expulsion de la communauté Y'apo du peuple avá-guaraní, le 20 mai dernier, dans le district de Corpus Christi du département de Canideyú. Leurs terres ancestrales sont désormais entre les mains de l'entreprise Laguna S.A., spécialisée dans l'agriculture et l'élevage et de capital brésilien, qui a exigé leur départ, et dont les avocats ont accompagné l'opération policière d'expulsion, selon ce que rapporte la Coordination nationale de pastorale indienne, organe de la Conférence épiscopale paraguayenne.

« Ceux qui soutiennent les structures du pouvoir de l'État ont entre leurs mains la capacité de nous rendre la possibilité de retrouver nos racines et nos pratiques culturelles en tant que peuple indien à la recherche d'un bien vivre, et de ce que mes frères puissent à nouveau avoir des terres à eux sur lesquelles produire » conclut Ayala.

– Dial – Diffusion de l'information sur l'Amérique latine – D 3289.
– Traduction de Françoise Couëdel pour Dial.
– Source (espagnol) : Noticias Aliadas, 3 juin 2014.

En cas de reproduction, mentionner au moins les auteurs, la traductrice, la source française (Dial - www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Pour une explication plus détaillée sur les différents domaines touchés par l'extractivisme, voir l'article suivant : « Extractivisme et néoextractivisme : les deux faces d'une même malédiction ».